



mis à jour 13 mars 2021

La crise de la COVID-19 sévit toujours et le gouvernement a émis de nouvelles restrictions qui seront en vigueur dès le 9 janvier 2021. Selon la [publication officielle du gouvernement du Québec du 6 janvier](#), «entre 20 h et 5 h du matin, il sera interdit à quiconque de se déplacer hors de son lieu de résidence, hormis dans le cas d'exceptions justifiant le déplacement, par exemple pour bénéficier de soins de santé [...]». Les traitements en thérapie du sport entrent dans la catégorie des soins de santé. Toutefois, nous demandons à tous nos membres de respecter le couvre-feu de 19h30 pour les commerces autant que faire se peut afin que nous participions à l'effort collectif. Les traitements prodigués après cette heure ne devraient être qu'exceptionnellement réservés à des cas d'urgence. Nous souhaitons aussi vous rappeler que la téléadaptation devrait toujours être priorisée afin de réduire les contacts. Il s'agit là d'un outil d'une grande portée.

LA TÉLÉRÉADAPTATION EST TOUJOURS UNE OPTION

CONSIDÉRATIONS PRÉOUVERTURE ET PRÉPARATION

Ne sont toujours pas autorisés à être vu en présentiel :

- les personnes de retour de vacances à l'intérieur d'une période de 14 jours ;
- les personnes présentant des symptômes associés à la COVID-19 ;
- les patients asymptomatiques ayant reçu un diagnostic positif de la COVID-19 il y a 14 jours ou moins ;
- les personnes immunosupprimées.

Diminution de l'achalandage en clinique

Vos plages horaires de traitement devront être ajustées afin de permettre le nettoyage entre les patients et éviter autant que faire se peut les contacts entre patients. Il faut aussi viser à limiter la présence des accompagnateurs

Préparation de l'espace clinique

- Isolation du comptoir de la réception avec une vitre en plexiglas
- Distanciation de deux (2) mètres entre les postes de traitements, les chaises dans la salle d'attente et toute autre station (ex. espace gym)
- Utilisation prioritaire des modes de paiement sans contact

Matériel à prévoir en quantité suffisante

- Masque de procédure (*obligatoire*)
- Sarrau ou blouse à manches longues
- Visière/lunettes (*obligatoire*)
- Gants
- Produits désinfectants pour l'équipement (*obligatoire*)

Affiches des mesures de prévention

- ❑ Règle d'hygiène des mains [savon](#) ou [gel antiseptique](#)
- ❑ Règle d'[hygiène respiratoire](#)
- ❑ Critères d'[admission dans la clinique](#)
- ❑ Mesures de [prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses](#)

PROCÉDURE POUR LE THÉRAPEUTE DU SPORT

Le thérapeute ne doit pas se présenter en clinique :

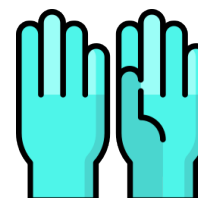
- * S'il est en attente ou a été testé positif pour la COVID-19 (symptomatiques ou non) ;
- * S'il revient d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 14 jours ;
- * S'il présente des symptômes associés à la COVID-19 ;
- * S'il a été en contact avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19 et n'a pas terminé sa période d'isolement de 10 ou 14 jours, selon sa situation.



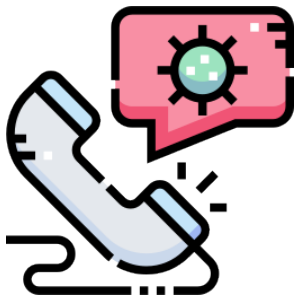
LORS DE SA PRÉSENCE EN CLINIQUE

Le thérapeute du sport travaillant en clinique doit respecter les règles suivantes :

- Porter un masque chirurgical obligatoirement lors de tout type de service en thérapie du sport
 - Équipements propres (lavés quotidiennement) ou neufs au début de la journée de travail
 - Un masque ne peut être porté pour plus de quatre (4) heures par les cliniciens ; ne pas utiliser le même masque plus d'une seule fois
 - Le port d'une visière protectrice ou de lunettes de protection est **OBLIGATOIRE** lors des traitements où le thérapeute et le patient sont en contact (ex. thérapie manuelle)
 - Le sarrau/blouse médicale est fortement recommandé. S'il est porté, il doit être retiré et lavé à la fin de la journée de travail, comme pour les autres vêtements portés
- Si souillés par de la salive, du sang ou du mucus, changer le masque de procédure, le sarrau ou la blouse à la suite de la consultation et désinfecter les lunettes
- Se laver les mains au moins vingt (20) secondes avec un désinfectant à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon **AVANT** et **APRÈS** chaque consultation
 - Port des gants en latex recommandé (usage unique : à changer après chaque traitement)
- Appliquer les règles de retrait des équipements de protection individuelle (à 1 :40)
 - ① Gants
 - ② Sarrau
 - ③ Masque
- S'assurer que tout instrument soit nettoyé avec un produit désinfectant de surface entre chaque traitement



PROCÉDURE POUR LA CLINIQUE



- Un triage devrait être fait au téléphone afin d'assurer l'éligibilité de la présence du patient
 - Évaluer si le rendez-vous peut se faire par téléconsultation
 - Si le rendez-vous est maintenu, évaluer la présence de facteurs de risque chez l'utilisateur ou de symptômes d'infections respiratoires ou d'autres symptômes associés à la COVID-19 avant que l'utilisateur se présente à son rendez-vous
- Restreindre au strict minimum le nombre de personnes présentes dans la salle d'attente
- Limiter le temps d'attente avant le traitement
- Maintenir une distance de deux (2) mètres entre les usagers et le personnel non-clinicien (*distanciation sociale*)
- S'assurer que le patient porte un masque, sauf s'il détient une exemption médicale

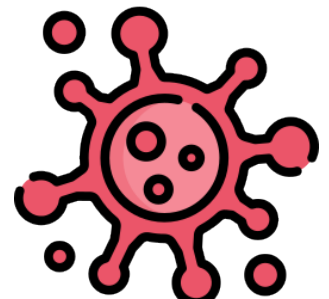


- Il est recommandé que le patient porte un masque de procédure ET que celui-ci soit fourni par le clinicien dès l'arrivée afin d'en assurer l'intégrité et l'efficacité
- S'assurer de l'application des mesures de prévention et contrôle des infections par les patients
 - Inviter le patient à se laver les mains au moins vingt (20) secondes avec un désinfectant à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon à son arrivée et avant son départ
 - Rendre disponibles des pompes à désinfectant, notamment à la réception et dans tous les endroits qui nécessitent d'entrer en contact avec des objets (ex. signature de formulaires)
- S'assurer que tous membres du personnel portent un masque de procédure et des gants
 - Rendre disponibles, dans la mesure du possible, des lunettes de protection ou des visières et sarrau aux membres de votre personnel qui désirent s'en prévaloir
- S'assurer de l'application des mesures de prévention et contrôle des infections par les employés
 - Afficher les mesures de [prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses](#)
 - Suivre les consignes de la [liste de vérification quotidienne](#)
 - Nettoyer régulièrement et désinfecter quotidiennement les espaces d'utilisation partagés, comme les toilettes ou la salle de repas

PROCÉDURES DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS DE SOINS

PRINCIPES À RETENIR

- * Commencer le nettoyage dans les zones les plus propres et terminer par les zones les plus souillées
- * Nettoyer la surface avec de l'eau et du savon pour éliminer les souillures **AVANT** de désinfecter avec la solution d'eau de Javel ou un autre produit désinfectant



- ✘ Si on utilise un produit qui combine une solution nettoyante et désinfectante, on peut utiliser ce produit pour enlever les souillures et réutiliser ce même produit pour la désinfection (deux étapes avec le même produit)
 - ✘ Désinfecter avec un produit approuvé pour un usage hospitalier, reconnu efficace (virucide pour le coronavirus) et homologué (numéro d'identification d'une drogue (DIN)) par Santé Canada ([voir le site du gouvernement](#))
 - ✘ Pour une solution désinfectante à base d'eau de Javel, mélanger 10 ml d'eau de Javel à 5.25 % avec 990 ml d'eau (solution de 500ppm). La solution doit être changée toutes les 24 heures
 - ✘ S'assurer que le temps de contact avec la surface à désinfecter est respecté selon ce qui est recommandé par le fabricant.
- * Si les surfaces sont déjà propres, vous pouvez appliquer immédiatement le désinfectant.

APRÈS CHAQUE TRAITEMENT

Désinfecter les surfaces touchées par l'utilisateur et/ou l'intervenant avec une lingette, un essuie-tout ou un linge de nettoyage imbibé de solution désinfectante (ex. : table d'examen, matériel d'exercice, bureau)

Désinfecter le matériel thérapeutique selon le protocole approprié comme prescrit sur le [site de l'Université de Montréal](#).

Liens directs pour :

- Électrodes
- Éponges
- Enveloppements chauds

SALLE D'ATTENTE

Désinfecter les surfaces fréquemment touchées (ex. : les poignées de porte, les chaises), selon l'achalandage de la clinique, **à une fréquence déterminée** (ex. : chaque heure ou chaque deux heures)

Pour la procédure de nettoyage et de désinfection à la fin de la journée, cliquer [ici](#) et consulter la page 3.

Que faire si un patient traité m'appelle pour me dire qu'il a reçu un test positif?

Pour connaître la procédure, consultez le [tableau d'évaluation du niveau de risque](#).

Que faire si un thérapeute présente des signes et symptômes associés à la COVID-19 lors de sa présence en clinique?

Le thérapeute doit automatiquement se retirer du lieu de travail. De plus, s'il est testé positif, il devra s'assurer d'en aviser la Santé publique.

Que faire si j'offre des traitements à domicile?

L'INSPQ a publié des [mesures pour la prestation de soins à domicile](#).

Source

L'information partagée dans ce document provient de l'Institut nationale de santé publique du Québec (INSPQ), du MSSS et de la CNESST

publié le 13 mars 2021 | version 5.1

Corporation des **thérapeutes du sport** du Québec

icônes créés par Freepik pour FlatIcon